



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

**ASSEMBLEE IUFE**

Margarita Sanchez-Mazas, Présidente  
[margarita.sanchez-mazas@unige.ch](mailto:margarita.sanchez-mazas@unige.ch)

**Procès-verbal adopté de la réunion de l'Assemblée de l'IUFE  
du lundi 29 octobre 2012  
Pavillon mail, salle PM 234, de 17h00 à 19h00**

---

**Membres présents :**

Corps professoral

Margarita Sanchez-Mazas, FPSE  
Olivier Maulini, IUFE, en remplacement de Lucie Mottier Lopez

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Rémy Kopp, IUFE  
Glais Sales Cordeiro, FPSE

Etudiant-e-s

Naomi Anderegg, étudiante, MEES  
David Pillonel, étudiant, MEES  
Myriam Kormann, ADEFEP  
Giulia Colella, ADEFEP

**Membres invités :**

Francia Leutenegger, FPSE  
Greta Pelgrims, FPSE  
Frédéric Yvon, FORDIF, absent

**Membres invités de manière permanente et présents :**

Walter Loosli, directeur adjoint, IUFE  
Sonia Buehler, responsable administration  
Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO.  
Isabelle Maulini, représentante des enseignants du primaire, SPG

**Absents – excusés :**

Bernard Schneuwly, directeur, IUFE  
Marcel Crahay, IUFE  
Charles Heimberg, FPSE  
Lucie Mottier, FPSE  
Jean-luc Dorier, IUFE  
Bruno Strasser, Faculté des sciences  
Catherine Walther Green, conseillère aux études, IUFE  
Alexandre Fouchault, secrétariat IUFE

## **Prise du procès-verbal :**

Laurence Verdesi, secrétariat IUFE

---

## **Ordre du jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour
  2. Approbation du projet de PV de la séance du mercredi 24 mai 2012 (annexe 1)
  3. Nouvelle Commission des équivalences de l'enseignement primaire (Membres Isabelle Mili, Anne Perreard Vité, Pascale Pasche-Provini)
  4. Règlement et Plan d'études d'études du CAS-soutien pédagogique et proposition de la composition du Comité directeur (annexes 2 et 3)
  5. Ratification du règlement d'étude du CAS en « Administration et gestion d'institutions de formation » et du DAS en « Gestion et direction d'institutions de formation » -- FORDIF (Annexes 4 et 5)
  6. Point MESP
  7. Informations de la Présidente
    - a. Corrections à apporter au Référentiel de compétences Forensec dans la version du prochain Mémento
    - b. Remplacements de Jérôme David et de Marianne Jacquin
  8. Questions à la Présidente
    - a. Limitation des entrées en CCDIDA
    - b. Points étudiants : réouverture du débat sur les modalités d'ouverture des filières bouchées
      - VAE: délai de reddition des décisions.
      - Etudiants de l'ETI: modalités d'une exception.
      - Communication avec les étudiants: intranet, livret de l'étudiant, ADEVEN,
    - c. Règlement de l'Assemblée, rattrapages hors session, vitrine de la recherche et remise des diplômes.
    - d. Débat sur le stage en duo
  9. Informations du Directeur
  10. Bilan de la préparation et de l'organisation de la rentrée 2012-2013 et perspectives pour la rentrée 2013-2014
  11. Divers
- 

### **1. Approbation de l'OJ.**

OJ approuvé. Point 9 supprimé car Bernard Schneuwly est absent. Pas de divers.

### **2. Approbation du projet de PV de la séance du mercredi 24 mai 2012**

Adopté avec les modifications souhaitées,

### **3. Nouvelle Commission des équivalences de l'enseignement primaire (Membres Isabelle Mili, Anne Perreard Vité, Pascale Pasche-Provini)**

#### **Votes :**

**08 votes POUR**  
**0 vote CONTRE**  
**0 ABSTENTION**

#### **4. Règlement et Plan d'études du CAS-soutien pédagogique et proposition de la composition du Comité directeur (annexes 2 et 3)**

Ce point est présenté par Francia Leutenegger.

##### **Comité directeur du CAS « soutien pédagogique »**

Direction : F. Leutenegger

Membres du corps enseignant du CAS : les coordinateurs des modules

Un représentant du DIP : C. Merad-Malinverni

Un représentant des professionnels : à déterminer

Un représentant des étudiants : à déterminer

Conseillère aux études : à définir

Secrétariat : C. Marleix-Bardeau

##### **Votes :**

**8 POUR**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

##### **Partenariat DGEP – IUFE**

###### **- Avril-juin 2012 :**

La Direction générale de l'Enseignement primaire (DGEP) et l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) créent un projet de certificat de formation continue (CAS) portant sur le soutien pédagogique.

Un groupe de travail est constitué par des représentants de l'IUFE, du DIP, de la FEG, du SCoP et d'enseignants ECSP.

###### **- 25 juin 2012 :**

Le projet CAS « Soutien pédagogique » est avalisé par la Commission de la formation de l'Enseignement primaire.

###### **- Les 24 mai et 23 août 2012 :**

Le projet CAS « Soutien pédagogique » est avalisé, respectivement, par l'Assemblée de l'IUFE et par le collège des professeurs de la Section des Sciences de l'Education.

108 candidatures ont été reçues pour ce CAS.

103 dossiers étaient recevables.

5 dossiers arrivés hors délai ou incomplets

40 dossiers à retenir, sélection quasi terminée.

##### **Objectifs du CAS « Soutien pédagogique »**

- Renforcer les compétences des ECSP et leur permettre de les développer sur différents niveaux
- Outiller l'ECSP en ce qui concerne l'enseignement et l'apprentissage de la lecture.
- Affiner le regard des ECSP et les équiper d'outils répondant aux moyens pédagogiques et didactiques particuliers.
- Former à une intervention concertée entre l'ensemble des acteurs : ECSP, titulaires de classes, directeur d'établissement, élèves, parents

##### **Le public concerné**

Une formation en cours d'emploi qui s'adresse :

- en priorité aux ECSP de l'enseignement public primaire genevois (Priorité aux ECSP en fonction actuellement, ce qui comprend également les titulaires, au nombre de 15, qui ont actuellement une double casquette)
- aux enseignants généralistes de l'enseignement primaire genevois (CE/CM) puis à d'autres enseignants de soutien
- à Genève et ailleurs...  
(Priorité aux ECSP en fonction actuellement (comprend également les titulaires, au nombre de 15, qui ont actuellement une double casquette)

Une brochure avec toutes les modalités de fonctionnement du CAS est en cours de réalisation. Elle sera mise sur le site.

Le règlement d'études :

CAS à 12 crédits.

18 journées de formation sur 2 ans.

Coût : 120 000 Chf. (2700 Chf par étudiant)

Frais d'écologie pris entièrement en charge par le DIP, à concurrence de 40 personnes prises dans la formation.

Il y a des intervenants internes et externes dans chaque module.

Répartition des intervenants :

- module 1 : plus d'intervenants interne qu'externes
- module 2 : 50% internes, 50% externes
- module 3 : plus d'intervenants externes

Il faudra évaluer la situation en temps utile afin de savoir s'il y a nécessité d'engager 1 ou 2 CE.

L'Assemblée valide la composition du règlement d'études.

**Votes :**

**8 POUR**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**Conditions d'admission**

Etant donné le nombre de places restreint :

Pour 2012-2014 : priorité absolue aux ECSP en activité

Admission sur dossier et lettre de motivation (commission d'admission chargée d'examiner les dossiers)

L'accord de la direction d'établissement est requis pour soumettre son dossier (validation SIRH)

**Inscriptions et informations**

Inscription jusqu'au **16 octobre 2012**

Sur le site de la formation continue du DIP/SCOP selon le processus habituel.

Le cours est disponible dans le domaine "formation générale », Titre du cours : EP-1017 " CAS: Soutien Pédagogique"

Confirmation des inscriptions au **5 novembre 2012**

Journée de lancement le **14 décembre 2012**

Information : Université de Genève :

<http://www.unige.ch/formcont/CASsoutienpedagogique>

**5. Ratification du règlement d'étude du CAS en « Administration et gestion d'institutions de formation » et du DAS en « Gestion et direction d'institutions de formation » -- FORDIF (Annexes 4 et 5)**

En l'absence de Frédéric Yvon ce point est reporté à la prochaine séance de l'assemblée.

**6. Point MESP**

Point présenté par Greta Pelgrims.

**Maîtrise en pédagogie spécialisée, orientation Enseignement spécialisé (MESP)** (titre donné selon directive de la CDIP)

(Master of Arts in Special Needs Education)

**Comité de programme :**

Direction : G. Pelgrims

Membres du corps enseignant de la SSED :

J. Dolz, F. Leutenegger,

C. Delorme, V. Lussi Borer, B.-M. Martini-Vuillemin

Représentants professionnels : L. Lavarini, O. Papaux

Représentants de l'OMP : M. Dandelot, N. Schlaeppi

Représentants des étudiants : C. Viret

Conseillère aux études : P. Pasche-Provini  
Secrétariat : Ivan Vaamonde Bello

### **La procédure d'admission :**

Places limitées à 25 étudiant-es en raison du nombre limité de places de stages disponibles dans les différents contextes

### **Conditions d'admission :**

En 2012, réunir 3 conditions d'admissibilité :

1. Remplir les conditions d'immatriculation à l'Unige
2. Avoir un diplôme reconnu d'enseignant ordinaire (préscolaire, primaire, secondaire), au minimum de niveau bachelors, obtenu au plus tard en juin 2012  
OU avoir un diplôme reconnu, au minimum de niveau bachelors, en sciences de l'éducation, en pédagogie spécialisée, en psychologie, en éducation sociale, en psychomotricité, obtenu au plus tard en juin 2012
3. Avoir un niveau de maîtrise de l'allemand et de l'anglais d'au minimum A2 (*Portfolio européen des langues*)

Modification du titre : l'assemblée statue sur cette modification en votant : **8 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

## **7. Informations de la Présidente**

- Des corrections seront apportées au Mémento pour la prochaine parution sur le site, dans le cadre du référentiel de compétences. Les CE doivent être informés pour ensuite en informer les étudiants. Un message va être envoyé à tous les étudiants pour les informer des corrections qui seront apportées.
- Pour les remplacements de Jérôme David et de Marianne Jacquin : c'est en cours  
ADEFEP : Claire Ragno Paquier et Victoria Beffa remplacées par **Myriam Kormann et Giulia Colella**

## **8. Questions à la Présidente**

### **a. Limitation des entrées en CCDIDA.**

Position du MEES : a voté en bloc la limitation à l'entrée au CCDIDA et souhaite que la situation soit réétudiée d'année en année. Limiter impérativement dans les disciplines sinistrées en places de stages

Position de la FAMCO : Approuve totalement la limitation à l'entrée au CCDIDA avec situation à réévaluer chaque année et ce particulièrement pour les disciplines dites sinistrées. (Biologie, histoire...)

Limitation indispensable sans pour autant fermer la filière. L'emploi est une des préoccupations majeures pour la FAMCO.

Il est demandé de manière générale une limitation de l'entrée au CCDIDA. Il faudrait que le nombre d'entrées puisse correspondre au nombre de places de stages. Ce nombre de places doit par ailleurs être clairement communiqué par le DIP.

Walter Loosli précise que c'est la Direction de l'IUFE qui va prendre la décision finale qui sera communiquée le plus rapidement possible aux personnes concernées. Ce sujet est actuellement abordé dans les différentes commissions de l'IUFE et fait l'objet d'une analyse et d'un travail importants et soutenus.

Les statistiques sur le nombre des étudiants formés ces trois dernières années seront fournies par le DIP et permettront de pouvoir faire une projection forte utile. De plus, l'employeur doit être capable de communiquer à l'IUFE ses besoins en emploi pour la rentrée académique 2014-2015.

La FAMCO rappelle que l'introduction du nouveau CO modifie encore passablement les choses pour 2013-2014.

Les associations professionnelles ainsi que les représentants des étudiants rappellent ce qui a été signé dans le cadre de l'accord sur l'emploi signé en juin 2012.

Ci-après, rappel pour information de la teneur de cet accord, maintes fois cité dans le cadre des différentes commissions, comités, assemblée de l'IUFE.



**ACCORD SUR L'EMPLOI DU CORPS ENSEIGNANT  
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013**

Entre le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (ci-après département) – sur délégation du Conseil d'Etat – et les associations représentatives du personnel enseignant (SPG / FAMCO / UCESG / AGEEP / SSP-VPOD).

Pour la rentrée scolaire 2012-2013, le Conseil d'Etat s'engage, dans le respect du budget, sur les points suivants, pour permettre aux membres du corps enseignant d'atteindre le maximum du taux d'activité souhaité :

1. Le taux d'activité occupé en 2011-2012 de toutes les maîtresses et de tous les maîtres nommés et nommés, chargées et chargés d'enseignement, en formation dans l'enseignement professionnel, suppléantes et suppléants dans l'enseignement primaire qui en ont fait la demande dans leurs vœux d'emploi sera renouvelé, avec les réserves et exceptions suivantes :
  - a. Cas de licenciements ordinaires et disciplinaires selon la loi sur l'instruction publique (C1 10) et le règlement fixant le statut des membres du corps enseignant primaire, secondaire et tertiaire ne relevant pas des hautes écoles (B 5 10.04).
  - b. Cas statutaires de non-renouvellements décrits aux articles 123, al. 1 lit. a-2<sup>e</sup> hypothèse, lit b et c ; 94, al.1, lit. a et b ; 77, al.2, lit. a-2<sup>e</sup> hypothèse, b et c du B 5 10.04 (conditions d'engagement non remplies, non-poursuite des études, prestations insuffisantes, suppression - non-reconduction - d'enseignements).
  - c. Cas statutaires de non-renouvellements décrits aux articles 123, al. 1 lit. a-1<sup>ère</sup> hypothèse; 77, al.2, lit. a-1<sup>ère</sup> hypothèse du B 5 10.04 dans les disciplines d'enseignement où la reconduction, au dernier taux d'activité, du poste occupé par des fonctionnaires ou des chargées et chargés d'enseignement ou, pour l'enseignement professionnel, des maîtresses et maîtres en formation (MEF) doit être assurée en priorité. Dans ces cas, il n'est envisagé que des diminutions partielles du taux d'activité des intéressé-e-s.  

Les maîtresses et maîtres qui seront concernés par cette mesure bénéficieront de dispositions particulières pour compenser la diminution imposée (priorité aux remplacements notamment). Toutes les mesures propres à maintenir l'emploi des personnes au bénéfice d'un contrat annuel renouvelé seront préalablement étudiées et appliquées.
2.
  - a. Les augmentations des taux d'activité, qui tiendront compte des heures disponibles, seront prioritairement accordées aux maîtresses et maîtres nommés, notamment à celles et à ceux qui n'avaient pas obtenu satisfaction antérieurement, puis aux chargées et chargés d'enseignement.
  - b. Conformément aux articles 49 et 71 du B 5 10.04, les augmentations du taux d'activité ne sont pas nécessairement attribuées dans le même établissement ou dans le même niveau d'enseignement.
  - c. Pour l'enseignement professionnel, les suppléant-e-s avec titres requis, puis les remplaçant-e-s de longue durée en 2011-2012, sont admis en priorité dans la formation professionnelle initiale.

- d. Pour l'enseignement secondaire, les remplaçants de longue durée qui n'ont pas pu être admis à l'IUFE seront prioritaires dans le cas où il serait nécessaire d'engager des suppléants à la rentrée.
3. Les nouveaux engagements, y compris de membres du personnel enseignant en formation, tiendront compte *de l'évolution* de la situation prévisible à court et moyen terme. Tout nouvel engagement est précédé d'une vérification approfondie qu'aucun membre du corps enseignant qui en a exprimé le vœu n'est en mesure d'assumer l'enseignement proposé.
4. Dans le cadre du processus de recrutement, le département, pour lui respectivement les directions générales concernées, engagera en priorité les stagiaires en responsabilité au bénéfice de tous les titres requis pour la catégorie de chargée ou chargé d'enseignement dans l'enseignement secondaire et tertiaire non HES.
5. Ensuite et en référence à l'article 154 de la loi sur l'instruction publique et aux points 1 à 4 de l'accord, le département définit, en fonction de ses besoins, le nombre de places de stages que l'enseignement secondaire et tertiaire non HES met à disposition de l'université pour les stagiaires en responsabilité.
6. En référence aux conventions de partenariat (DIP-UNI et DIP-Associations professionnelles représentatives du personnel enseignant) concernant la formation initiale et continue des enseignants, les signataires favorisent les liens entre les écoles et l'Université en facilitant les doubles mandats d'enseignants.
7. Les signataires du présent accord s'engagent à poursuivre, dans le cadre d'une concertation régulière à tous les niveaux, l'examen des solutions à court, moyen et long termes concernant la politique de l'emploi.

Fait le 29 juin 2012,  
en six exemplaires.

POUR LE DEPARTEMENT :

M. Charles Beer  
Conseiller d'Etat  
chargé du DIP

POUR LES ASSOCIATIONS  
PROFESSIONNELLES :



M. Olivier Baud (SPG)

M. Daniel Borgo (FAMCO)



M. François Bertagna (UCESG)



M. Thierry De Mallac De Vessac (AGEEP)



Mme Marie-Christine Burer (SSP-VPOD)

Petit récapitulatif des pistes à étudier dans le cadre de la limitation des entrées au CCDIDA :

- Numerus clausus à l'entrée sans pour autant fermer les filières concernées par un manque certain de places de stages,
- 6 h rémunérées au CO et 6 h en duo au PO
- Etudier la possibilité de n'ouvrir certaines filières que tous les 2 ou 3 ans, en réévaluant chaque année la situation.

Point à reprendre (à poursuivre) à la prochaine assemblée de l'IUFE.

## **b. Points étudiants**

- VAE: délai de reddition des décisions, Mail de Jérôme David à ce sujet

« Je le précise, au cas où: (a) il faut distinguer les demandes d'équivalences et les validations des acquis de l'expérience; (b) les demandes d'équivalence portent sur les dispenses *d'enseignement* sur la base du seul parcours *académique* des candidats (indépendamment de l'expérience professionnelle ou associative); ces demandes d'équivalence ont été traitées, en cette rentrée 2012, dans le mois qui a suivi la date-butoir de dépôt des dossiers, le 24 septembre (je le rappelle, car le contexte n'est pas connu de tout le monde: il y avait environ quarante dossiers, et il a fallu composer avec l'absence de la conseillère aux études qui non seulement prépare généralement les dossiers pour la commission, mais connaît le parcours de chaque étudiant: cette année, par exemple, il a fallu que je vérifie moi-même si les étudiants étaient bel et bien immatriculés... et j'ai découvert trois cas de personnes qui demandaient des équivalences sans être étudiants à l'IUFE... tout cela ajoute du travail à des processus décisionnels déjà complexes, et allonge inutilement le délai de traitement); (c) les dossiers VAE concernent *l'expérience professionnelle*, et peuvent déboucher sur des dispenses *d'enseignement* ou de *stages*; ils sont très longs à mettre sur pied, et la réunion d'un jury *ad hoc* n'est pas de la responsabilité de la commission des équivalences, mais de Jean-Philippe Fages, conseiller VAE de l'Université de Genève, et de la direction de l'IUFE (un membre ou l'autre de la commission des équivalences y siège souvent, mais sur invitation uniquement).

Bref, sur ce point des délais de traitement, je ne sais ce qu'il en est pour les VAE, mais pour les équivalences, j'estime que la commission que je préside travaille au mieux dans les circonstances actuelles, et que son fonctionnement est nettement plus efficace qu'il y a deux ans. La présence des étudiants dans cette commission est cruciale, faut-il le préciser? Et l'Assemblée de lundi serait une bonne occasion de rappeler que nous n'avons plus de représentants étudiants dans la commission depuis cet été (Jean-Sébastien Graulich a récemment répondu à l'un de mes messages à ce propos, en disant qu'il cherchait encore des candidats...). Peut-être qu'un ou deux membres de plus, recrutés parmi ceux qui sont le plus directement concernés par les décisions de la commission des équivalences, pourraient contribuer à accélérer encore le temps de traitement des dossiers... J'invite donc les étudiants qui seraient mécontents du fonctionnement de la commission des équivalences à se porter eux-mêmes candidats pour en devenir membre. Nous les accueillerons avec plaisir. Ou, plus précisément, nous les attendons depuis plusieurs mois ».

- Etudiants de l'ETI: modalités d'une exception

Ce sont des étudiants diplômés de l'ETI.

Pour l'anglais 4 modules à rattraper, pour l'Allemand 2 modules à rattraper.

- Communication avec les étudiants: intranet, livret de l'étudiant, ADEVEN,

Il est précisé que les questionnaires ADEVEN sont pris en considération dans l'analyse pour autant que le nombre d'étudiants soit au minimum de 10.

### Livret de l'Etudiant – Intranet

Il est rappelé la teneur des informations que tous les étudiants peuvent trouver sur le site de l'IUFE, espace étudiants, intranet étudiants. Informations spécifiques aux étudiants en formation (formulaires....).

### **c. Règlement de l'Assemblée, rattrapages hors session, vitrine de la recherche et remise des diplômes.**

Pour avoir une validité dans les deux ordres d'enseignement.

Rattrapage en duo hors session : Pas d'autre rattrapage que celui du mois d'août rappelle et confirme Walter Loosli. Les étudiants qui sont en échec en janvier, peuvent bénéficier d'une seconde chance (conformément au règlement) en août de la même année.

Vitrine de la recherche : C'est à améliorer. Actuellement en cours. Ce point sera ultérieurement repris.

Cérémonie de remise des diplômes le lundi 26 novembre 2012 à 18h00.

## **9. Informations du Directeur**

Point reporté en l'absence de Bernard Schneuwly

## **10. Bilan de la préparation et de l'organisation de la rentrée 2012-2013 et perspectives pour la rentrée 2013-2014**

Bilan de la rentrée 2012-2013

Si le bilan de cette rentrée peut être qualifié de positif, sa préparation a connu encore quelques difficultés qui ont pu être surmontées grâce au travail fourni souvent dans l'urgence par l'équipe du secrétariat de l'institut.

Un effort tout particulier a été consenti pour améliorer la communication auprès des étudiants par la mise à disposition pour la première fois d'un « Guide de l'étudiant » et du « Mémento STAGE-FORENSEC ». Ces documents, contenant l'essentiel des informations concernant le fonctionnement de l'institut, complétés par la séance rentrée du 5 septembre et les séances d'information sur les stages du 13 et 20 septembre rendues obligatoires, ont permis de répondre à la plupart des questions qui nous étaient adressées dans les semaines qui suivaient le début des cours.

L'organisation et la planification de cette rentrée académique 2012-2013 devraient nous permettre d'atteindre ce que nous pourrions appeler « rythme de croisière ». En effet, les règlements d'étude sont stabilisés. Les formateurs de l'institut ont disposé bien avant le premier cours, le premier atelier des listes des étudiants. Il faut noter ici que ces listes ne seront réellement stabilisées qu'après la première session d'examen. Fort des expériences accumulées, les procédures d'inscription pour les stages sont encore mieux explicitées.

Certes quelques points méritent encore d'être encore améliorés. Les remarques qui nous sont transmises par le biais des représentants des étudiants ou des associations professionnelles nous permettent d'affiner le pilotage de l'institut. Les mesures et les propositions discutées dans les diverses commissions de l'institut nourrissent nos réflexions et débouchent sur des mises en œuvre concrètes susceptibles d'améliorer notre fonctionnement.

Le bilan de cette rentrée en quelques chiffres :

### **Évolution des effectifs FORENSEC**

	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
CCDIDA <sup>1</sup>	156	158	218
MASE2b-STA	95	106	72
MASE1-ST1	103	62	43
MASE2a-ST2	137	86	57
CSD2	32	61	49
Total volée	523	475	439

Nb d'étudiants qui ont obtenu ou qui obtiendront la MASE	<b>264</b>	<b>253</b>	<b>178</b>
--	------------	------------	------------

<sup>1</sup> Les chiffres communiqués à propos des étudiants inscrits en CCDIDA sont à prendre avec précaution, car ils ne cessent d'évoluer

Ce premier tableau permet d'effectuer plusieurs constats et une première conclusion :

- Le nombre total d'étudiants inscrits dans une des formations proposées dans le cadre de la FORENSEC est en constante diminution.
- Le nombre d'étudiants inscrits en CCDIDA stable en 2010-2011 et 2011-2012 est en nette augmentation pour cette rentrée.
- Le nombre d'étudiants certifié par un CCDIDA et qui n'obtiennent pas une place de stage et de ce fait ne peuvent pas poursuivre leur formation en MASE augmente, 50 étudiants n'ont pas pu poursuivre en 2011-2012 contre 86 étudiants pour l'année académique 2012-2013.

Globalement le nombre d'étudiants obtenant la MASE subit une première forte diminution. Cette diminution est intimement liée à l'offre et à la demande en personnes formées par l'employeur DIP exprimé par la mise à disposition de places de stages. Ce lien étroit entre emploi et formation ne peut qu'accroître le problème.

	Sans stage	STA	ST1	SUP	SAX	
<b>Allemand</b>	0	5	4	2	3	14
<b>Anglais</b>	1	9	3	1		13
<b>Arts visuels</b>	13	2		1		3
<b>Biologie</b>	25	7				7
<b>Chimie</b>	3	3	1	1		5
<b>Droit</b>	0					0
<b>Économie</b>	5	1				1
<b>ED. Physique</b>	0	12	1			13
<b>Espagnol</b>	4					0
<b>Français</b>	0	10	9		1	20
<b>Géographie</b>	2	2				2
<b>Histoire</b>	13	7				7
<b>HA</b>	4					0
<b>Informatique</b>	0	1				1
<b>Italien</b>	5					0
<b>Latin</b>	0		1			1
<b>Mathématiques</b>	2	10	13	2	1	26
<b>Musique</b>	6	1				1
<b>Philosophie</b>	3					0
<b>Physique</b>	0	2	10	2		14
<b>Psy-Socio</b>	0		1			1
	<b>86</b>	<b>72</b>	<b>43</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>129</b>
	Entretiens IUFE		Engagements DIP			

Ce deuxième tableau montre bien à l'aide d'un code en trois couleurs les disciplines que nous pourrions qualifier de sinistrées.

En arts visuels, en biologie et en histoire, le système atteint donc ses limites. Faute de places de stage, une majorité des étudiants qui ont obtenu le CCDIDA ne peuvent poursuivre leur formation et viennent gonfler de manière pléthorique le réservoir d'étudiant en attente d'être en mesure de finaliser leur formation.

En revanche, pour l'allemand, le français et les mathématiques, nous ne formons pas suffisamment de candidats en regard des besoins exprimés par l'employeur. Afin d'assurer une présence devant les élèves, il a dès lors à recours aux engagements d'étudiants inscrits pour un CCDIDA qui voient leur statut modifié en ST1-Mase1, puis de suppléants (SUP), voire même de suppléant auxiliaire (SAX = étudiants qui n'ont pas encore obtenu un titre académique dans la discipline d'enseignement).

Alors qu'il s'agit dès maintenant de penser et d'organiser la prochaine rentrée, ces données sont essentielles et doivent être prises en compte dans l'information qui sera transmise aux principaux intéressés, les étudiants actuels et futurs.

Améliorations en cours, dans le but d'avoir une vision plus claire au 1<sup>er</sup> décembre 2012, et ainsi mieux appréhender et organiser la prochaine rentrée académique :

- Immatriculations DIFE/IUFE, un rendez-vous est prévu avec la responsable à la DIFE
- Stabiliser les listes le plus rapidement possible

## **10. Divers**

Un apéro de fin d'année sera organisé après la prochaine séance de l'Assemblée le mardi 11 décembre 2012 de 17h à 19h.

La Présidente remercie les participant-e-s et la séance est levée à 19h.